



ASSOCIATIONS & FONDATIONS

Une perte de cohésion pour la société

La diminution des emplois aidés peut être fatale aux associations. La plupart n'auront d'autre choix que de supprimer des services. C'est aussi un drame social, car ces emplois jouent un rôle majeur d'insertion pour leurs bénéficiaires

Le premier ministre, Edouard Philippe, a annoncé pour 2018 une forte réduction du nombre d'emplois aidés. Ils étaient 460 000 en 2016, 320 000 en 2017, il y en aura « nettement moins » en 2018, a déclaré le chef du gouvernement. Or, qu'il s'agisse d'emplois d'avenir (EA) ou de contrats uniques d'insertion (CUI) – rebaptisés contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) – dans le secteur non marchand, plus du tiers sont signés dans le secteur associatif. L'association Recherches et Solidarités recensait 110 168 emplois aidés fin 2015, dont les deux tiers (73 475) en CUI-CAE et un tiers (36 693) en emplois d'avenir, dans son dernier bilan annuel. D'un pur point de vue comptable, sur un effectif de 1,8 million de salariés, le poids des emplois aidés (6 %) peut paraître trop léger pour menacer le secteur associatif en tant que tel. D'autant que le moteur du secteur fonctionne avec ses 13 millions de bénévoles. Mais il n'en est rien.

Stabilité, régularité, continuité de service

La suppression des emplois aidés peut être fatale aux associations dont tout ou partie de l'équipe est constitué d'emplois de ce type. Pour plusieurs raisons : la première étant que, contrairement aux bénévoles, ces salariés sont permanents. Ils apportent ainsi une régularité de travail et une stabilité à l'association.

La deuxième raison est que leur rôle est vital pour l'organisation. Les banques alimentaires, par exemple, qui distribuent des repas à 2 mil-

lions de personnes en France, emploient 50 % de leurs salariés en emploi aidé (6 070 bénévoles et 497 salariés, dont 256 en contrat aidé). « Ces salariés accomplissent des missions essentielles à la continuité de service qu'exige l'aide alimentaire. Ils sont formés et présents tous les jours », explique le président de la Fédération française des banques alimentaires, Jacques Baillet. Ils sont secrétaire administrative de la banque alimentaire de la Marne ou responsable d'entrepôt de la banque alimentaire de Tours, par exemple. Dès le 1^{er} septembre, le compte Twitter de l'association relayait les premiers dysfonctionnements provoqués par le non-renouvellement de contrats aidés. « Alors que le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire augmente, c'est un coup dur porté à nos associations engagées au quotidien au service des personnes démunies », alerte M. Baillet.

Les associations de toute taille sont concernées, les plus importantes pour maintenir l'ensemble des services qu'elles apportent et les plus petites pour pérenniser leurs activités, en particulier en phase de démarrage. La perte des emplois aidés peut en effet être désastreuse pour les jeunes associations. Recherches et Solidarité a montré que, sur les 7 % d'associations qui ont disparu entre 2014 et 2015, 90 % d'entre elles avaient démarré parfois exclusivement avec des contrats aidés. Et c'est parce qu'elles n'étaient pas parvenues à les pérenniser qu'elles n'avaient pas survécu.

Avec la suppression des emplois aidés, « toutes ces associations sont amenées à supprimer des

services, à ne plus développer d'activités innovantes, puis à repenser leur modèle économique», explique Frédérique Pfrunder, directrice générale du Mouvement associatif, qui fédère 600 000 associations. C'est le cas de la Fédération nationale des anciens des missions extérieures, Fname Opex, implantée à Lyon. « Depuis des années, l'Etat compte sur nous pour remplir des missions d'accompagnement post-traumatiques, de retour des militaires à la vie civile, des missions d'accompagnement des 350 000 familles de ceux qui sont partis en opération extérieure et qui parfois n'en sont pas revenus. Avec deux tiers de l'effectif en moins du jour au lendemain, ça devient compliqué », résume Laurent Attar-Bayrou, le président de Fname Opex.

L'association militaire comptait quatre contrats aidés jusqu'en août, lorsque le conseiller Pôle emploi appliquant un arrêté préfectoral a notifié à l'association le non-renouvellement de trois des quatre emplois. « Seule la secrétaire bilingue

particulièrement touchées par la réduction du nombre d'emplois aidés : le sport et l'animation, qui comptent plus de 27 000 contrats aidés ; et le secteur médico-social, qui en compte 21 000, dont 15 % dans la petite enfance, selon la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). C'est une perte en cohésion sociale pour l'ensemble de la société, à commencer par les bénéficiaires de ces contrats. Créés pour remettre au travail les personnes éloignées de l'emploi, ils jouent en effet d'abord un rôle d'insertion. Les six premiers mois, les bénéficiaires d'un emploi aidé reprennent confiance en eux. Ils « gagnent en qualification, c'est une sorte de préinsertion », décrit Philippe Jahshan, le président du Mouvement associatif. Après six mois, l'association employeur est d'ailleurs tenue d'informer Pôle emploi des nouvelles compétences acquises. En parallèle, progressivement, les bénéficiaires de contrats aidés se désendettent. Enfin, au bout de dix-huit mois, ils commencent à se projeter dans l'avenir. « Si l'on évalue les emplois aidés que sous le seul angle de la réduction du taux de chômage, on passe à côté de leur impact sur l'insertion », remarque M. Jahshan. Des associations avaient même mis sur pied une articulation entre les dispositifs d'emplois aidés et ceux de validation des acquis de l'expérience (VAE), pour consolider cette insertion.

En 2014, l'association Envol, qui a développé un réseau de crèches dans la région de Toulouse, a ainsi monté un dispositif qui a amené 12 salariés, recrutés en emploi d'avenir, au jury 2017 de la VAE pour le diplôme d'auxiliaire d'Etat de puériculture, un métier où l'offre d'emploi est importante. « En interne, on a formé des salariés de l'association à évaluer les compétences exigées pour le métier d'auxiliaire de puériculture, et ils ont été chargés de les accompagner. Puis les salariés en emplois d'avenir ont été envoyés à l'Institut de formation, recherche, animation, sanitaire et social (Ifrass) pour préparer en 240 heures de formation leur passage devant le jury de la VAE », explique Sébastien Mathieu, directeur général de l'association Envol. Et, craignant la coutumière réduction des aides aux associations après l'élection présidentielle, ils avaient créé un nouveau groupe de recrutés en emploi d'avenir, juste avant que le dispositif ne soit mis entre parenthèses par le gouvernement. Bien leur en a pris, car leurs projets auraient dès 2018 été réduits à néant par le non-renouvellement des emplois aidés. ■

ANNE RODIER

« C'est un coup dur porté à nos associations qui s'engagent au quotidien au service des personnes démunies »

JACQUES BAILLET

président de la Fédération française des banques alimentaires

chargée de l'international a été maintenue. L'infographiste, une autre secrétaire et le comptable nous ont quittés. La brutalité de la décision du gouvernement a empêché toute transmission de compétences, précise-t-il. Certaines fonctions ont été reportées sur des bénévoles, mais on a perdu en compétences – la comptable venait d'être formée – et des missions devraient être supprimées, comme l'envoi de colis pour améliorer l'ordinaire des militaires en opération. L'association n'est pas menacée dans son existence, mais elle ne peut plus remplir son rôle. »

Certains secteurs très touchés

Les associations de deux grands secteurs sont